

PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION

ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

- Séance du 25 octobre 2018 -

Etaient présents :

Mme DURRANS, M. LAPAIRE, M. BALLESTA, Mme MALTONE, Mme RACHMUEHL, M. ARCELIN, M. HAUQUIN, Mme LEBRAUD, Mme RAHOU, M. BARTHE, M. BOULARD, Mme BOUZOU, M. DAGNEAU, Mme DUBO, Mme FAIVRE, Mme GAURY-SIROY, Mme LE BELLEGO, M. SABATIER, M. WEST, Mme ROUX-LABAT.

Etaient représentés :

Mme DUBOUILH, M. FRÖHLICH, Mme OLLIER, M. ORTEL, M. LE BOURDONNEC, M. FRERET, M. PUISSET.

Etaient invités :

Mme CAILLOT, Mme MALGOUYAT, Mme MIRAS, M. VALAT.

M. Ballesta ouvre la séance à 9H00.

I/ LETTRE DE CADRAGE INTERNE RELATIVE A L'ARRETE LICENCE DU 30 JUILLET 2018

M. Ballesta indique que cette lettre sera communiquée à la communauté le jour même. En effet, l'établissement va engager dès cet automne une série de « chantiers » concernant l'offre de formation en premier cycle, en respectant deux temporalités.

Préparation de la rentrée 2019 :

- mise en place des contrats pédagogiques de réussite et des directeurs des études pour les étudiants de L1 ;
- extension des parcours adaptés en L1 dans le cadre de la loi ORE ;
- valorisation des compétences linguistiques avec le déploiement de certifications en langue (sous réserve des moyens alloués par le ministère).

Préparation du prochain quinquennal qui débutera en 2021 avec une période d'expérimentation possible à la rentrée 2020 :

Un travail de diagnostic et de prospective portant sur une dizaine de thématiques sera mené concernant notamment :

- le niveau attendu à la fin de la L3, au regard notamment du référentiel national des formations ;

- la modularisation de l'offre de formation et son lien avec la FTLV¹;
- les modalités d'application de la compensation;
- les dispositifs d'accompagnement pédagogique en faveur de la réussite étudiante ;
- la question de l'évaluation des connaissances et des compétences;
- les passerelles entre formations ;
- la place de la préprofessionnalisation en licence générale ;
- l'internationalisation des formations;

...

Ainsi, une réflexion collective sera amorcée les 5 et 6 novembre 2018 par une série de rencontres avec d'une part, les organisations syndicales étudiantes, enseignantes et BIATSS et d'autre part, les directions d'UFR et de départements. Ces rencontres seront suivies d'une assemblée générale le 13 novembre 2018.

A l'issue de la phase de travail au sein des départements (de novembre 2018 à février 2019), les résultats des travaux seront présentés en CFVU et devant des assises de la formation en avril 2019.

II/ PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2018

En l'absence de remarques, M. Ballesta propose de passer au vote du procès-verbal.

Résultat du vote :

Votants :	27
Suffrages exprimés :	27
Pour :	27

➡ **La CFVU adopte le procès-verbal de la séance du 4 octobre 2018.**

III/ CONVENTIONS DE FORMATION

M. Valat présente la convention de partenariat entre l'Institut Universitaire de Technologie Bordeaux Montaigne (IUT Bordeaux Montaigne) et l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Bordeaux (ENSAP Bordeaux).

Cette convention a pour objet un programme d'acquisition de compétences par mutualisation de cours, les étudiants recrutés dans le programme viennent ainsi acquérir des compétences complémentaires à leur propre formation.

Deux étudiants de la formation de paysage suivront 330h d'enseignements de la licence professionnelle coordination de projets de développement social et culturel.

Cinq étudiants de la licence professionnelle suivront les 35h de plateau de la formation de paysage.

Les étudiants seront exonérés de droits d'inscription dans l'établissement partenaire.

Les étudiants de l'ENSAPBx pourront valoriser les enseignements suivis à hauteur de 24 ECTS dans leur formation et ceux de la licence professionnelle à hauteur de 3 ECTS.

M. Ballesta rappelle que cette convention répond à un besoin de mobilité des étudiants de l'ENSAPBx.

Il propose de passer au vote.

¹ Formation tout au long de la vie

Résultat du vote :

Votants :	27
Suffrages exprimés :	27
Pour :	27

➡ **La CFVU adopte la convention de partenariat entre l'IUT-Montaigne et l'ENSAPBx.**

M. Valat présente la convention de subvention entre l'Université Bordeaux Montaigne et le Consulat honoraire de Roumanie.

Afin de maintenir un enseignement de Roumain de niveau consolidation en cours du soir, le consulat de Roumanie s'engage à subventionner la charge financière des 48 HTD de cet enseignement soit un montant de 2851.68 €.

M. Ballesta propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	27
Suffrages exprimés :	27
Pour :	27

➡ **La CFVU adopte la convention de subvention entre l'UBM et le consulat de Roumanie.**

M. Valat présente la convention de coopération entre l'UBM et l'université de Toliara (Madagascar) relatif au parcours de master études interdisciplinaires des dynamiques africaines (MIDAF) :

La coopération comprend plusieurs volets :

- 4 places du master sont réservées aux étudiants de Toliara ;
- Les étudiants de l'UBM bénéficient à titre gracieux d'un cours ouvert à la FAD de l'université de Toliara ;
- Les étudiants de M2 du master ont la possibilité d'effectuer un stage de 4 mois à Toliara.

M. Arcelin indique que ces étudiants bénéficieront d'un encadrement par un tuteur de l'université partenaire.

Mme Rahou signale que la date de fermeture du recrutement (pour les étudiants étrangers hors UE) via le site Etudes en France pour l'année 2017/2018 était fixée au 20 mars.

M. Ballesta propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	27
Suffrages exprimés :	27
Pour :	27

➡ **La CFVU adopte la convention de coopération entre l'UBM et l'université de Toliara.**

IV/ DEMANDE DE MODIFICATION D'INTITULÉ DE PARCOURS

M. Ballesta signale que la demande de modification d'intitulé de parcours type concerne le master mention Langues étrangères appliquées (LEA).

Intitulé actuel :

- Langues, affaires, interculturalités : Management de projets transfrontaliers.

Intitulé demandé :

- Langues, affaires, interculturalités : Management de projets transfrontaliers et internationaux.

Mme Maltone signale que cette demande concerne l'un des trois parcours du master LEA. Cette demande répond à une visée d'élargissement du périmètre de l'offre de stages et d'employabilité des étudiants de ce parcours à l'international.

M. Hauquin confirme que la demande du marché est plus étendue que la dimension transfrontalière.

M. Ballesta propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	27
Suffrages exprimés :	27
Pour :	27

➡ **La CFVU adopte le changement d'intitulé pour la mention de master Langues étrangères appliquées (LEA).**

V/ MODÈLE D'ALLOCATION DES MOYENS 2019

Mme Malgouyat rappelle que les UFR se voient allouer une dotation de fonctionnement comprenant une enveloppe partagée selon un modèle théorique à laquelle s'ajoutent leurs ressources propres.

Le montant alloué **au titre du modèle** est de 269 000 € (identique à celui de 2018).

Cette enveloppe est répartie de la manière suivante :

- 225 000 € à répartir entre les trois UFR en fonction de critères d'activités fondés :
 - ↳ à 70% sur les inscriptions pédagogiques de la composante (valorisation pour les inscrits en formation professionnelle (LP et M2 avec stage)),
 - ↳ à 30% sur les heures complémentaires.
- 26 000 € au titre des dépenses spécifiques des antennes d'Agen et Bayonne, qui sont affectés à l'UFR Langues et civilisations.
- 18 000 € au titre de la contribution des UFR aux dépenses du SCD.

⇒ **Résultats de la répartition par application du modèle :**

UFR Humanités	91 247 €
UFR Langues et civilisations	113 570 €
UFR STC	46 183 €
Contribution SCD	18 000 €
Total :	269 000 €

Ressources propres :

- Délégation de **100% de la taxe d'apprentissage** pour chaque UFR : recettes encaissées au 30/09/2018 ;
- Valorisation à hauteur de **20% des recettes de formation continue, diplômes propres et VAE** (origine R3) encaissées au 31/12/2017 :
 - Contrats de FC,
 - Droits DU hors Apogée,

- VAE, VAP,
- C2I,
- Cours du soir CLBM.
- Délégation de **80% des recettes de prestations de service** (origine R13) encaissées au 31/12/2017 :
 - Tests de langues CLBM avec exécution de toutes les dépenses de Fonctionnement et Personnel (vacations) sur l'UFR

⇒ **Affectation des ressources propres par UFR :**

UFR Humanités	110 399 €
UFR Langues et civilisations	87 744 €
UFR STC	48 949 €
Total :	155 845 €

Conclusion :

La somme du modèle et des ressources propres conduit à une dotation globale de **406 845 €**, contre 358 253 € pour 2018. Cette variation s'explique notamment par une augmentation des ressources propres prévisionnelles, dans un contexte d'ouverture de DU dont le modèle économique est calculé à coût complet, et de meilleure identification/recouvrement des recettes.

Il est proposé un arbitrage complémentaire de 21 000 € à destination de l'UFR STC pour préserver les équilibres entre les UFR afin qu'elles ne soient pas brutalement mises en difficulté par application du modèle.

⇒ **Répartition de l'allocation après arbitrage :**

UFR	Allocation 2019	Rappel allocation 2018 après arbitrage
UFR Humanités	110 399 €	107 220 €
UFR Langues et civilisations	201 314 €	141 835 €
UFR STC	116 132 €	128 445 €
Total	427 845 €	377 500 €

Mme Rachmuhl demande si la collecte de la taxe d'apprentissage est comptabilisée au titre de l'enveloppe de l'UFR Langues.

Elle signale l'importance de dédier un personnel pour cette collecte.

Mme Malgouyat rappelle que la taxe d'apprentissage est collectée par le CFA.

Mme Caillot ajoute que l'établissement paie la charge d'enseignement et perçoit donc une part de recettes du CFA pour les apprentis.

Elle signale le projet de collecte de la taxe d'apprentissage par l'un des collègues recrutés au sein du FTLV.

M. Rambaud attire l'attention de la commission sur la diminution de financement de la taxe d'apprentissage et la forte incitation des établissements d'enseignement supérieur à ouvrir des formations à l'apprentissage.

M. Hauquin souligne la place prépondérante des entreprises et des acteurs socio-économiques qui deviendront prochainement nos interlocuteurs directs dans ce dialogue.

Il mentionne le travail de référencement des formations via le RNCP actuellement en cours avec le CFA et la FTLV.

M. Arcelin signale une incohérence des chiffres pour l'UFR STC entre deux tableaux.

Il souligne la présence en licence professionnelle VAMTR de 4 apprentis pour cette année universitaire.

Mme Caillot indique que cette erreur a depuis été corrigée.

M. Rambaud signale que l'enveloppe globale sera votée lors du CA du lendemain.

M. Ballesta propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	27
Suffrages exprimés :	27
Pour :	27

➡ **La CFVU adopte la répartition de l'allocation des moyens aux UFR au titre de l'année 2019.**

VI/ BILAN DES INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES 2018/2019

M. Ballesta signale que ce bilan s'inscrit en complément du bilan Parcoursup précédemment présenté en CFVU.

Au 22/10/2018, l'UBM comptabilise 17 697 étudiants inscrits contre 16 965 étudiants à la même date en 2017, ce qui représente une augmentation de 732 étudiants, soit 4%.

Forte hausse des inscriptions par rapport à l'an dernier à la même date :

- en L2 (+11%),
- en Doctorat (+19%), cette hausse s'explique par un meilleur rythme des inscriptions ?
- en Prépa. Concours (+19%).

Licence :

On constate une baisse des inscriptions en L1 de date à date, 5305 contre 5470, soit -1%.

La baisse est identique concernant les inscriptions des nouveaux bacheliers 3 275, soit 33 de moins (-1%) que l'an dernier à la même date.

Dans un contexte national de hausse du nombre de bacheliers (+5% par rapport à 2017), on peut s'interroger sur la diminution de 1% du nombre d'étudiants accueillis en 2018 à l'UBM par rapport à 2017. Ainsi 10% de la capacité globale en L1 n'a pas été atteinte. Les inscriptions en CPGE connaissent également une tendance à la baisse des inscriptions et pour rappel, l'UBM avait connu une forte augmentation de ses inscriptions en 2017.

En L1, la diminution des effectifs de date à date est particulièrement forte en Lettres (-14%), en Histoire de l'art et archéologie (-17%) et en sciences du langage (-12%).

Pour la mention LLCER, les effectifs demeurent stables en dépit des difficultés rencontrées par certains parcours : allemand, arabe, russe. On note par ailleurs une très forte attractivité des langues asiatiques.

Répartition des inscriptions par type de bac :

- 84% sont titulaires d'un bac général (43% L, 28% ES, 13% S),
- 11% d'un bac technologique,
- 5% d'un bac professionnel.

Masters :

Appréciation plutôt positive du calendrier harmonisé de M1 au plan national avec une date butoir d'inscription fixée au 23 juillet, obligeant les candidats à faire leur choix rapidement. Cette date avancée a globalement permis de faire remonter les candidats en liste d'attente plus vite.

Pour ce qui concerne le droit à la poursuite d'études, on dénombre 83 saisines du recteur qui ont donné lieu à 64 propositions sur des formations UBM, 18 acceptations et finalement 13 inscrits.

☞ *Bilan mitigé de cette procédure chronophage pour un taux d'inscription très réduit.*

Recours :

Niveau licence : 19 demandes / 2 avis favorables sur la formation sollicitée,

Niveau master/DU : 69 demandes / 18 avis favorables sur la formation sollicitée.

Les dérogations (demandes d'admission hors délai) :

	2018/2019	2017/2018
Niveau licence/DU	158 demandes / 127 avis favorables	150 demandes / 145 avis favorables
Niveau master/DU concours	92 demandes / 71 avis favorables	52 demandes / 39 avis favorables

Appréciation très positive de la dématérialisation totale des inscriptions qui cumulée avec la suppression de la sécurité sociale étudiante a réduit les contrôles et le temps de traitement des dossiers.

Point d'amélioration : problèmes matériels liés à l'impression des cartes Aquipass.

Mme Groult évoque une augmentation mécanique du nombre d'inscriptions en DU Prépa CAPES d'étudiants titulaires du M1 MEEF ayant en parallèle échoué au concours.

M. Pialoux demande une explication sur la diminution du nombre d'inscrits au DAEU (-9%).

M. Ballesta évoque une diminution du vivier de recrutement avec l'augmentation des taux de réussite au bac. Cette diminution nous invite à réfléchir sur notre offre de formation en DAEU.

M. West demande si la baisse du nombre d'étudiants en L1 peut s'expliquer par un meilleur taux de réussite des étudiants entre la L1 et la L2 mais également par un effet de censure lié à la procédure Parcoursup.

M. Ballesta rappelle que pour les filières générales la capacité d'accueil fixée n'a pas été atteinte. Au mois d'août, plus de 25 000 candidats qui se trouvaient en attente de résultats d'admission se sont retournés vers des formations privées.

Mme Rahou suggère un phénomène d'attente qui a poussé les étudiants à se réorienter.

M. Hauquin évoque également les difficultés de logement qui ont conduit les candidats des départements limitrophes à privilégier les formations de proximité ou à s'inscrire sur les antennes délocalisées.

Mme Maltone estime que la diminution de 1% doit être mise en perspective avec l'augmentation des inscriptions de l'année 2017.

M. Rambaud juge préoccupant de ne pas retrouver en proportion l'augmentation du nombre de nouveaux bacheliers (+34 000 bacheliers supplémentaires à l'échelle nationale par rapport à 2017) au sein de nos formations.

M. Ballesta ajoute que cette donnée devra peser dans la réflexion collective sur la prochaine offre de formation. Il faut repenser nos formations pour répondre aux attentes des nouveaux étudiants : pluridisciplinarité, place de la préprofessionnalisation ...

Mme Durrans pense qu'il serait intéressant de comparer cette baisse au nombre d'inscrits dans des villes connaissant les mêmes problématiques liées au logement.

M. Ballesta évoque la création de 60 000 logements Crous au niveau national. Il souligne qu'ouvrir plus largement nos formations à des villes moyennes comme Agen ou Périgueux permettrait de réduire la pression qui s'exerce sur la métropole bordelaise pour l'accès au logement des étudiants.

M. Pialoux indique que 115 étudiants ont répondu à l'enquête sur la problématique de logement. Parmi ces étudiants, beaucoup habitent chez des connaissances ou des proches, d'autres font des allers-retours en train entre départements plusieurs fois par semaine, habitent dans des résidences hôtelières ou encore sont sans domicile fixe. Il signale qu'un appel à la communauté a été mené par la Présidence et qu'un partenariat avec l'association un, deux toit est actuellement en cours.

Mme Miras signale plusieurs annulations d'inscription en lien direct avec la crise du logement.

Mme Caillot informe du projet de construction de 10 000 logements étudiants par l'Université de Bordeaux dans le cadre de la dévolution de son patrimoine. Elle signale que l'ODE traite actuellement les données relatives au logement dans le cadre de l'enquête menée l'année dernière sur les conditions de vie des étudiants.

M. Sabatier évoque le cercle vicieux du salariat des étudiants pour répondre à cette problématique du logement et qui se retrouvent en échec dans leurs formations.

Mme Groult indique que le seuil identifié permettant de conjuguer études et emploi salarié est de 8 heures de travail hebdomadaires.

M. Lapaire évoque l'importance du relai de cette question par les instances de l'université auprès de la municipalité.

M. Ballesta signale une prise de contact avec le Rectorat et la mairie de Bordeaux.

Mme Roux-Labat mentionne la mise en place par Bordeaux Métropole d'une réglementation des locations Airbnb. Elle souligne une marge de progression dans le relai auprès des collectivités territoriales et se félicite du développement de l'entraide intergénérationnelle par le biais du dispositif régional un, deux toit. Elle propose de relayer auprès de la Métropole les vives inquiétudes de la communauté face à cette question.

Mme Miras signale l'organisation par l'université de Bordeaux de deux journées d'appart dating à la Victoire.

M. Ballesta ajoute qu'une réflexion autour de cette question est également menée par les étudiants de Bordeaux Montaigne.

M. Boulard confirme un projet de plateforme d'appart dating et de collocation intergénérationnelle au sein de l'université en juillet et septembre.

Mme Caillot signale une prise en compte par le gouvernement qui propose une augmentation des aides à la mobilité pour 2019/2020 (60 000 € dédiés en 2018/2019).

M. Pialoux fait état de l'augmentation du nombre d'étudiants étrangers dont les Erasmus sans réponse de logement CROUS.

Mme Rahou précise que le CROUS donne priorité au logement aux étudiants étrangers inscrits en doctorat ou master.

M. Arcelin signale que l'augmentation des inscrits en M1 de l'UFR STC est liée à une augmentation de l'accueil du nombre d'étudiants étrangers.

M. Valat fait le constat d'une augmentation du nombre de réorientations précoces notamment pour des filières qui n'acceptaient pas de grands débutants. Exemple : anglais/philo ou anglais/allemand.

M. Pialoux confirme un phénomène de réorientation précoce dès les journées de rentrée.

Mme Miras encourage le renforcement de l'information sur les modalités d'admission en M1 à destination des étudiants de L3.

M. Pialoux souhaite connaître la composition de la commission et les informations sur la répartition de la CVEC.

M. Rambaud évoque une précipitation nationale de statuer sur la composition de la commission CVEC au CA afin de répondre à l'arbitrage des fonds 2018.

Il rappelle la situation d'attente quant à la publication d'une circulaire ministérielle pour cadrer la configuration de cette commission.

Il souhaite rassurer les membres de la CFVU quant à sa compétence sur cette question.

Mme Faivre indique que le bureau de la CVEC se réunira pour sa première commission le 6 novembre.

M. Hauquin appuyé par plusieurs élus se déclare étonné par cette pratique de contournement de la CFVU.

M. Arcelin s'inquiète de l'avancé du calendrier des admissions et des inscriptions.

Il signale un sentiment de souffrance vécu par les collègues en UFR, relayé par un signalement auprès du CHSCT. Il ajoute que ce sentiment de souffrance des agents dû à l'augmentation des charges de travail ne se limite pas aux personnels des UFR mais s'étend également aux personnels de la Direction de scolarité de l'université.

Il souhaite qu'une réflexion globale face à cette problématique soit menée au niveau de l'établissement.

M. Rambaud signale qu'un suivi au sein du CHSCT est prévu sur cette question.

Mme Miras répond que la remontée de la date de clôture du calendrier des inscriptions envisagée pour l'année 2019/2020 est motivée par la baisse du nombre d'inscrits durant la dernière semaine des

inscriptions administratives. Cette date ne concerne pas les étudiants en attente d'un accord d'admission ni les masters à orientation professionnelles.

Elle approuve qu'un dialogue puisse s'engager après cette année vécue comme difficile par tous les collègues notamment en raison de la mise en œuvre de Parcoursup et de la CVEC.

VII/ BILAN DES SESSIONS D'EXAMEN 2017/2018

Mme Lebraud fait un état des lieux sur la session de l'année 2017-2018 :

- nombre d'épreuves écrites terminales en augmentation constante depuis 2015 avec toutefois une légère inflexion depuis 2017.
- Un taux de présence des étudiants constant.
- appels et surveillances d'examens : le recours aux personnels suit la progression du nombre d'examens. Si le recours au surbooking permet en 2^{ème} session de limiter le nombre d'enseignants mobilisés, le nombre croissant d'étudiants nécessitant des aménagements particuliers et notamment l'ouverture de salles particulières va entraîner un impact certain sur la mobilisation nécessaire des enseignants.

M. Dagneau signale un manque d'information sur le déroulement des examens à destination des enseignants nouvellement nommés parfois désignés responsables d'examen.

Mme Miras indique que cette information est disponible sur l'ENTP dans la rubrique Examens. Elle propose qu'une actualité soit publiée en complément de cette information pour une meilleure visibilité.

Mme Lebraud ajoute que les consignes d'examens à destination des collègues enseignants étaient déjà jointes à leur convocation individuelle aux surveillances d'examens.

VIII/ PLAN SANTÉ

M. Valat signale que ce point est reporté à la séance du mois de novembre.

IX/ QUESTIONS DIVERSES

En l'absence de questions diverses, la séance est levée à 11H30.

La Présidente,

Signé

Hélène VELASCO-GRACIET